

3 - Liste dirigeants détaillée

OPCA et fonds d'assurance formation pour chefs d'entreprises : la liste complète

Un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) est une institution chargée de collecter et redistribuer les financements de formation. Ils sont organisés en branches pour les salariés des entreprises. Les chefs d'entreprises, dirigeants et indépendants peuvent plutôt profiter de fonds d'assurance-formation. (Le nom est différent mais le fonctionnement est le même).

Selon votre activité de formateur et votre cible de clientèle, vous devrez trouver celui qui vous correspond ; cette tâche est parfois compliquée.

Les fonds de formation sont nombreux, et si vous vous y prenez mal, vous risquez de passer à côté d'une opportunité cruciale pour votre projet...

Pas de panique !

Devenez Formateur Pro est là pour vous offrir **la liste complète des fonds de formation pour chefs d'entreprises** – et **comment les contacter**.

Il existe **6 fonds de formation principaux** pour les dirigeants, les chefs d'entreprises et les travailleurs indépendants.

- **Pour les professions libérales (hors médicales) : le FIF PL**

Le [FIF PL](http://www.fifpl.fr) [URL : <http://www.fifpl.fr>] (le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) propose des aides pour des formations diverses, qu'elles soient de moins 70 heures voire de plus de 130 heures. Il gère notamment **les formations de conversions**, ainsi que les VAE (Validation d'Acquis par Expérience) des professions libérales.

[Contacter le FIF PL](http://www.fifpl.fr/index.php?page=contact) [URL : <http://www.fifpl.fr/index.php?page=contact>]

- **Pour les professions libérales médicales : le FAF PM**

Le [FAF-PM](http://www.fafpm.org) [URL : <http://www.fafpm.org>] est le Fonds d'assurance formation de la profession médicale.

[Contacter le FAF-PM](http://www.fafpm.org/index.php/faf-p-m/contact) [URL : <http://www.fafpm.org/index.php/faf-p-m/contact>]

Certains professionnels de la santé seront plutôt pris en charge par **Actalians**, l'OPCA de branche (voir **la liste complète des OPCA de salariés**).

- **Pour les commerçants : l'AGEFICE**

[L'AGEFICE](http://www.agefice.fr) [URL : <http://www.agefice.fr>] (l'Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises) prend en charge la formation des **travailleurs non-salariés** des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services : chefs d'entreprise, entrepreneurs individuels, auto-entrepreneurs... Notamment, leur opération "[Malette du Dirigeant](http://communication-agefice.fr/mdd/)" [URL : <http://communication-agefice.fr/mdd/>] a pour objectif de former les dirigeants sur des sujets fondamentaux et prioritaires de leur activité, tels que la comptabilité, les ressources humaines, le marketing ou les nouvelles technologies.

[Contacter l'AGEFICE](http://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/) [URL : <http://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/>]

- **Pour les artisans : le FAFCEA**

[Le FAFCEA](http://www.fafcea.com) [URL : <http://www.fafcea.com>] est le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales. Il finance les formations de l'artisanat, regroupé en trois secteurs : alimentation, bâtiments, et fabrication/services.

Il met en ligne [ses critères de prises en charge](http://www.fafcea.com/je-me-forme/je-consulte-les-criteres-de-prises-en-charge.html). [URL :

<http://www.fafcea.com/je-me-forme/je-consulte-les-criteres-de-prises-en-charge.html>]

[Contacter le Fafcea](http://www.fafcea.com/contact.html) [URL : <http://www.fafcea.com/contact.html>]

Vous pouvez également contacter votre **Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat** - qui propose des formations aux artisans et petites entreprises.

- **Pour la pêche et l'aquaculture : le FAF-SPPPCM**

Le [FAF-SPPPCM](http://www.spppcm.fr/) [URL : <http://www.spppcm.fr/>] est le *Fonds d'assurance formation : SPP pêche et culture marines* (SPP : Section professionnelle paritaire). C'est l'unique OPCA du secteur de la pêches et des cultures marines (y compris les conchylicultures, cultures de mollusques et coquillages). L'organisme est responsable des financements de formation pour les marins salariés, les chefs d'entreprises ou les travailleurs indépendants du secteur.

Contacter le FAF - SPPPCM :

Tel : 02 98 97 26 52

Email : gcostiou@agefos-pme.com

- **Pour les exploitants agricoles et l'exploitation forestière : VIVEA**

[VIVEA](http://www.vivea.fr) [URL : <http://www.vivea.fr>] est le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

[Contacter VIVEA](http://www.vivea.fr/nous-connaître/contact/) [URL : <http://www.vivea.fr/nous-connaître/contact/>]

Et vous, quel OPCA vous prend en charge ?

Partagez votre réponse et votre activité – et toutes vos questions – en commentaire. Vous pourrez vous assurer de votre choix, et peut-être inspirer d'autres lecteurs à bien choisir à leur tour !

4 - Liste dirigeants succincte

OPCA et fonds d'assurance formation pour chefs d'entreprises : la liste complète

Un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) est une institution chargée de collecter et redistribuer les financements de formation. Ils sont organisés en branches pour les salariés des entreprises. Les chefs d'entreprises, dirigeants et indépendants peuvent plutôt profiter de fonds d'assurance-formation. (Le nom est différent mais le fonctionnement est le même).

Selon votre activité de formateur et votre cible de clientèle, vous devrez trouver celui qui vous correspond ; cette tâche est parfois compliquée.

Les fonds de formation sont nombreux, et si vous vous y prenez mal, vous risquez de passer à côté d'une opportunité cruciale pour votre projet..

Pas de panique !

Devenez Formateur Pro est là pour vous offrir **la liste complète des fonds de formation pour chefs d'entreprises**.

Il existe **6 fonds de formation principaux** pour les dirigeants, les chefs d'entreprises et les travailleurs indépendants.

- **Pour les professions libérales (hors médicales) : le FIF PL**, Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux
- **Pour les professions libérales médicales : le FAF PM**, Fonds d'assurance formation de la profession médicale
- **Pour les commerçants : l'AGEFICE**, l'Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises
- **Pour les artisans : le FAFCEA**, le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales
- **Pour la pêche et l'aquaculture : le FAF-SPPPCM**, le *Fonds d'assurance formation : SPP pêche et culture marines* (SPP : Section professionnelle paritaire)

- **Pour les exploitants agricoles et l'exploitation forestière : VIVEA,**
le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant

Et vous, quel OPCA vous prend en charge ?

Partagez votre réponse – et votre activité – en commentaire. Vous pourrez vous assurer de votre choix, et inspirer d'autres lecteurs à bien choisir à leur tour !

Poser vos questions en commentaire ou [contactez-nous](#) [URL : contact DevenezFormateurPro ou quelquechose]

[Cliquez ici](#) [URL : inscription mailing list] pour recevoir plus d'informations sur les OPCA et comment devenir formateur pro

Mentions légales :

Chefs d'entreprises :

- FAF SPPPCM : "La création de liens hypertextes vers le site "SPPpcm.com" est soumis à l'accord préalable de la Direction de la Publication." [sic] (note : leur site est "spppcm.fr")